



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du mardi 30 sept. 2014, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Guillaume Maire, Président.

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre cette séance extraordinaire du mardi 30 septembre 2014 en souhaitant la bienvenue à chacun. Il annonce la présence d'un photographe qui n'est pas un photographe de presse mais qui souhaite suivre le processus de fusion des communes. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal ainsi que de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés

Yvan Botteron
Rolf Hostettler
Martial Roulet

Absents non-excuses

-

Monsieur le Président Guillaume Maire constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juillet 2014,
2. Demande de cession de terrain communal,
3. Demande d'un crédit de fr. 79'000.- permettant la rénovation de l'escalier situé à l'ouest du collège,
4. Demande de prolongation du droit d'emption en faveur de l'EMS Le Martagon SA,
5. Demande d'avis quant à la poursuite de l'étude du rapprochement des communes des Montagnes neuchâteloises,
6. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de M. Nicolas Jean-Mairet),
7. Nomination d'un membre au Bureau du Conseil général (en remplacement de M. Nicolas Jean-Mairet).

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} juillet 2014

Monsieur le Président Guillaume Maire ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Demande de cession de terrain communal

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Madame Angèle Durini indique que le Parti Libéral-Radical est étonné du déroulement de ce dossier et a peur que cela ne crée un précédent et que les gens qui ont un bout de terrain devant chez eux demandent que la commune leur donne ce terrain. A titre personnel, Madame Angèle Durini estime que le terrain a une valeur et il n'est pas possible de donner du terrain. Dans le fond, le Parti Libéral-Radical n'a rien contre ce dossier, mais est opposé à la manière.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 12 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

3. Demande d'un crédit de fr. 79'000.- permettant la rénovation de l'escalier situé à l'ouest du collège

Avant que la discussion ne soit ouverte, **Monsieur Gian Carlo Frosio** donne la parole aux groupes.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique que le Parti Libéral-Radical a étudié attentivement cette demande de crédit. Le Parti Libéral-Radical ne remet pas en question la remise en état de cet ouvrage mais pense qu'il n'est pas judicieux de procéder à un rétrécissement en terme de largeur de cet édifice vu la proximité immédiate avec le collège et le flux d'élèves qui se dirigent par cet escalier en direction des transports par bus. Il semble en effet que l'utilisation n'est pas la même que pour l'escalier situé à côté de la Salle de Paroisse et qu'il n'est pas judicieux de procéder de la même manière pour la réfection de cet escalier-là.

De plus, la nouvelle cour d'école ne possède pas d'accès pour les personnes à mobilité réduite ce qui est un autre argument en défaveur d'une réduction de la taille de cet escalier sans y apporter un minimum d'attention. Le Parti Libéral-Radical propose plutôt au Conseil communal un report de ce dossier pour qu'il puisse l'étudier plus précisément afin d'aboutir sur une proposition peut-être un petit peu plus réfléchi en terme d'aménagement de cet édifice qui est, de l'avis du Parti Libéral-Radical, très important du fait qu'il est un accès direct pour la nouvelle cour d'école et pour la desserte des élèves pour les transports scolaires.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud indique que le Parti Libéral-Radical aimerait qu'à l'avenir, dans la mesure du possible, les frais d'entretien qui sont déjà effectués apparaissent réellement au compte de l'entretien et n'apparaissent pas dans le compte de modification de l'objet, vu qu'ils n'y sont pas directement reliés.

Madame Sylviane Barth indique que le Parti Socialiste et Libre est tout à fait d'accord avec ces remarques et qu'il est judicieux d'étudier la possibilité d'agrandir l'escalier. La remarque concernant les handicapés est également très bonne et ces propositions sont bonnes.

Monsieur Vincent Robert souhaite aussi que le Conseil communal représente au Conseil général un chiffrage concernant un escalier d'une largeur supplémentaire.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que le Conseil communal retire alors cette demande de crédit et la remettra à jour pour la prochaine séance du Conseil général.

4. Demande de prolongation du droit d'emption en faveur de l'EMS Le Martagon SA

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Madame Aline Botteron indique que le Parti Libéral-Radical est sensible quant au bon développement des commerces et des entreprises de notre village. Il est conscient qu'il est nécessaire d'avoir des établissements pour les personnes âgées et est fier d'avoir Le Martagon dans notre village. De ce fait, des appartements protégés permettraient probablement de libérer des lits au niveau du bâtiment actuel, ce qui permettrait peut-être à des patients plus nécessiteux de soins médicaux d'avoir des places.

Monsieur Vincent Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant désire demander au Conseil communal si le prix de vente du mètre-carré comprend l'équipement et se demande si le prix de fr. 50.-/m² reflète réellement les prix du marché. De plus, le Parti Démocratique Indépendant trouvait que la garantie sur 5 ans était déjà généreuse (premier droit d'emption) et pensait que peu de projets peuvent se targuer d'avoir une garantie de prix pour 5 ans voire même pour 3 ans supplémentaires. Le prix des terrains constructibles étant partout plus élevé, le Parti Démocratique Indépendant se demandait s'il n'avait pas été question d'adapter le prix du mètre-carré quelque peu à la hausse.

Monsieur Cédric Schwab indique que ce terrain est en zone d'utilité publique et qu'il ne peut pas être élaboré n'importe quoi dans cette zone et il n'est pas possible de vendre ce terrain à n'importe qui non plus. Il faut vraiment que se soit d'utilité publique. Concernant le prix de fr. 50.-/m², il s'agit du prix moyen de ce qui se pratique pour de la zone d'utilité publique non équipé. Monsieur Cédric Schwab ajoute que si le Conseil communal avait voulu changer le prix, une prolongation du droit d'emption n'aurait pas été possible et il aurait fallu en refaire un nouveau.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

5. Demande d'avis quant à la poursuite de l'étude du rapprochement des communes des Montagnes neuchâteloises

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Guillaume Maire** ouvre la discussion générale.

Monsieur Cédric Schwab apporte quelques informations concernant ce dossier suite à la séance qu'il a eue la semaine dernière à ce propos. A l'heure actuelle, il n'y a plus que 9 communes dans ce dossier, car la commune des Planchettes s'est retirée de ce processus de rapprochement il y a environ 2 mois. A l'heure actuelle, il est trop tôt de parler de fusion. Il s'agit davantage de discussions pour un rapprochement des communes des Montagnes neuchâteloises. Certaines communes ont déjà soumis ce rapport à leurs Conseillers généraux et il en ressort qu'elles aimeraient bien des collaborations intercommunales dans un premier temps avant d'aller plus loin dans le processus de fusion. Une prochaine collaboration pourrait se faire dans le cadre de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire qui sera soumise aux communes en 2015. Ainsi, si le Conseil général accepte ce rapport, la commune des Ponts-de-Martel collaborera déjà dans ce sens-là et le Conseil communal donnera des nouvelles au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Monsieur Cédric Schwab encourage le Conseil général à accepter cet arrêté qui ne concerne pas une fusion mais des collaborations. Il ajoute qu'il est toujours possible de descendre du train lorsqu'il est en route, mais il ne sera pas possible d'y remonter par la suite.

Monsieur Simon Kammer indique que suite à une volonté née il y a une dizaine d'années, les fusions de communes sont à la mode. Le Conseil d'Etat est clair à ce sujet : il privilégie les contacts avec les communes de plus de 8'000 habitants. C'est détestable, c'est regrettable, mais la tendance est là. Il ne faut pas la nier simplement parce qu'elle ne nous plaît pas. Dans cette optique, le Conseil communal nous présente un rapport à ce sujet ce soir. Le Parti Libéral-Radical en a pris connaissance avec attention et souhaite vous donner son sentiment à ce sujet. En effet, nous n'avons pas à tout simplement valider un rapport mais nous devons aussi à notre exécutif des directions claires sur l'avenir des discussions à entreprendre. Le Parti Libéral-Radical partage les soucis principaux de l'exécutif à savoir la complexité des tâches à entreprendre et la nécessité de mettre en commun un certain nombre de compétences afin d'arriver à continuer à offrir à nos concitoyens un cadre de vie acceptable. Une première phase de renforcement de collaborations est souhaitable et l'exécutif est encouragé à continuer dans cette direction. Cependant, le Parti Libéral-Radical n'est que très modérément chaud sur la question de fusion de communes, en tout cas comme elle nous est présentée dans ce rapport. Selon l'exécutif, il n'y a que deux solutions viables sur le long terme : soit une fusion globale de toutes les communes pour créer une seule commune des Montagnes, soit une fusion plus modeste avec la Ville du Locle et ce soir, pour être clair, la fusion avec la Ville de La Chaux-de-Fonds est hors de question pour le Parti Libéral-Radical. Certes, on nous fera les yeux doux durant la lune de miel mais qu'est-ce que les 5'000 habitants des communes rurales représentent face aux 49'000 des deux villes ? A peine 10%. Facile donc d'imaginer le mépris face aux bouseux que nous sommes même si on nous promet un dicastère de la ruralité et divers aménagements qui pourront ensuite vite être oubliés une fois la fusion réalisée. Et, pour tout dire, lorsqu'on voit la manière dont le dernier scandale a été géré dans cette commune, en particuliers par le PS, le POP et le PLR, on ne peut qu'être heureux de ne pas être associés à cette ville. La deuxième solution d'un regroupement rural autour du Locle pose un peu moins de problèmes aux yeux du Parti Libéral-Radical, ne serait-ce que parce que les 4'000 habitants ruraux du district représenteraient plus du quart de la population d'une commune de 14'000 habitants. Là, notre sensibilité même minoritaire aurait un peu de voix pour être entendue. Mais toutes ces solutions de fusion ne sont pas optimales, ne serait-ce que parce que les différences de culture entre ville et campagne sont difficilement conciliables. Des solutions proposées, aucune n'est vraiment intéressante. Et si nous et d'autres communes de la région faisons preuve d'innovation en réfléchissant plus loin que les clichés habituels ? Et si nous sortions un peu de nos montagnes ? Le Parti Libéral-Radical invite son exécutif à aussi considérer une grande commune qui nous est proche à la fois géographiquement et culturellement. Le Parti Libéral-Radical pense ici à Val-de-Travers. C'est une commune essentiellement rurale qui possède déjà une taille critique suffisante. L'état d'esprit est relativement semblable avec des soucis comparables en termes de mobilité et d'aménagement du territoire. A tout dire, le Parti Libéral-Radical se reconnaît plus dans cette commune que dans les villes qui l'entourent et cette question doit être creusée. En résumé, le Parti Libéral-Radical soutiendra le rapport du Conseil communal met émet une opposition catégorique à un projet de fusion avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Si le Parti Libéral-Radical garde un œil ouvert sur Le Locle, il invite son exécutif à ouvrir sans plus tarder les discussions avec Val-de-Travers. Nos racines et notre avenir sont ruraux et seul un avenir dans une commune rurale a une chance d'être acceptable à notre population.

Monsieur José Chopard indique que le Parti Socialiste et Libre est favorable à la poursuite de cette étude. Monsieur José Chopard a tout de même été un peu surpris d'entendre notre président de commune prendre de telles pincettes pour indiquer qu'on ne parle pas encore de fusion car il ne faut pas avoir peur de le dire : on va aller vers une fusion. Monsieur José Chopard a aussi été surpris d'entendre Monsieur Simon Kammer dire que La Chaux-de-Fonds faisait très peur et rappelle qu'on collabore avec cette ville dans 2-3 domaines et que cela se passe très bien. Monsieur José Chopard comprend l'idée de Val-de-Travers même si cela semble peut-être plus

compliqué vu les synergies actuelles, mais il faut l'étudier. Il faut savoir aussi qu'il y aura des inconvénients à collaborer voire à fusionner, il y aura une perte de proximité dans les décisions, mais Monsieur José Chopard croit qu'on aura tout de même tout à y gagner. Le Haut a de la peine à se faire entendre, donc nous encore un peu plus. Même si c'est détestable et c'est pas bien, c'est comme ça maintenant : si on a envie qu'on tienne compte de notre avis, Monsieur José Chopard pense qu'on est obligé de participer à quelque chose d'un peu plus grand, ce que Madame Monika Maire-Hefti a très bien dit lors de son discours au Slow-Val. Monsieur José Chopard indique que le Parti Socialiste et Libre est favorable et demande au Conseil communal de continuer. Il s'agira tout de même d'être attentif pour ne pas se faire bouffer, essayer de mettre des garde-fous pour qu'on ait encore la possibilité de décider de 2-3 choses.

Monsieur Vincent Robert signale que le Parti Démocratique Indépendant a étudié avec la plus grande attention le projet soumis ce soir. S'agissant d'une musique d'avenir touchant à terme, selon certains, à l'identité communale, il a été décidé de laisser chacun libre de voter selon ses convictions et ses sensibilités. Le Parti Démocratique Indépendant n'est pas opposé à ce qu'une étude soit menée en vue d'un rapprochement mais aimerait, si cette étude est désirée par la commune, qu'il y ait un état des lieux complet qui soit mené quant à l'avenir des prestations fournies actuellement par notre commune. Par exemple : y-a-t-il le maintien du guichet ou du bureau communal ? Qui gère le service des eaux, la voirie ? D'où est géré l'entretien des routes, le déneigement, la déchetterie ? Soit pleins de postes qui sont des choses très importantes à nos yeux. Il est vrai que sur une réflexion globale, on peut se voir fusionner avec Le Locle ou autres, mais on voit ensuite quand-même qu'on est géographiquement éloigné de ces centres de décisions et qu'en cas de fuite d'eau, on attendrait plus qu'une semaine pour que la fuite soit réparée, voire peut-être un mois. Le vote est donc libre et le Parti Démocratique Indépendant n'est pas opposé mais demande à ce qu'il y ait un état des lieux qui soit fait dans cette étude afin de connaître la sauce à laquelle on va être mangé.

Monsieur Cédric Schwab indique que le Conseil communal va bien entendu étudier la variante de collaboration avec Val-de-Travers comme demandé et au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier, le Conseil communal tiendra au courant le Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Guillaume Maire** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 18 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.

6. Nomination d'un membre à la Commission trafic et sécurité (en remplacement de M. Nicolas Jean-Mairet)

Monsieur le Président Guillaume Maire demande les propositions des partis politiques.

Monsieur Simon Kammer propose Madame Coralie Seiler pour la reprise de cette place vacante.

Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition et que le nombre de membres à élire est égal à celui des propositions, **Monsieur le Président Guillaume Maire** déclare cette élection tacite.

